CLUB POPULAIRE SPORTIF

CPS 10

1935

TENNIS DE TABLE - PARIS 10e

Vos contacts :

Julien BIEGANSKI
Président CPS10
Président CPS10 Tennis de table

Christian CLEMENT
Trésorier CPS10 Tennis de table

Romuald DELAVERGNE
Secrétaire CPS10 Tennis de table

tennisdetable@cps10.fr

06.43.57.41.78 (Julien)
06.52.11.22.61 (Christian)

Notre site Internet :
www.cps10.fr

Notre page Facebook :
@CPS10TT

LE CPS10 TENNIS DE TABLE

L'activité tennis de table du CPS10 propose cette saison plus de 25 heures de pratique chaque semaine autour de six types d'activités :

- Initiation et perfectionnement pour les enfants à partir de 7 ans (vendredi et samedi) ;

- Entraînements et formation technique (mardi pour les adultes et vendredi, vendredi et samedi pour les enfants) ;

- Compétitions dans deux fédérations (FFTT et FSGT) par équipes et individuelles (du jeudi à samedi) ;

- Loisirs pour tout âge (du lundi au samedi) ;

- Accueil de personnes en situation de handicap (le lundi) ;

- Initiation et développement du Hardbat et du Sandpaper (le samedi).

LES ENTRAINEMENTS

Cette année, et ce pour la troisième saison, **Jean-Pierre Néra** nous accompagnera et officiera chaque semaine au CPS10 pour les adultes (le mardi) et pour les enfants (le vendredi et le samedi).

Il sera accompagné par plusieurs entraineurs bénévoles mais également par quelques cadets et juniors principalement sur les séances du vendredi après-midi.

Yann Rosembert sera de son côté en charge de l'animation du groupe des moins de dix ans sur ce même créneau du vendredi après-midi.

Le club est toujours à la recherche de relanceurs pour les créneaux d'entrainements jeunes. N'hésitez pas !

LES COMPÉTITIONS

Nous sommes engagés dans deux fédérations : **la FFTT (Fédération Française de Tennis de Table)** mais aussi **la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique au Travail)**, fédération où l'on trouvera des formes de compétition plus souples pour revenir en douceur ou se familiariser avec la compétition.

En FFTT, nous engageons cette saison cinq équipes en Championnat (de la Régionale 3 à la Départementale 2), deux équipes en Championnat de Paris et plusieurs équipes en Championnat Jeunes (selon les inscrits).

En FSGT, six équipes en Championnat (de la Division 1 à la Division 5), des équipes de deux joueurs en Coupe et des équipes de trois joueurs pour les Championnats Fédéraux.

De plus de nombreux joueurs participent à des compétitions individuelles (Critérium Fédéral, Tournois, etc.).

COTISATION ANNUELLE

Pour jouer au CPS10 Tennis de Table, une cotisation vous est demandée. Voici les différents tarifs pour la saison 2018/2019 (ils varient selon la pratique souhaitée) :

Pour les adultes :

* Compétiteur FFTT -> 190 €
* Compétiteur FSGT seulement -> 130 €
* Loisirs -> 120 €

Pour les jeunes :

* Compétiteur FFTT Juniors -> 190 €
* Compétiteur FFTT Cadets -> 175 €
* Compétiteur FFTT Minimes - Benjamins -> 140 €
* Loisirs FSGT -> 140 €
* Compétiteur FFTT Poussins -> 120 €
* Loisirs moins de 10 ans -> 110 €

Des frais complémentaires sont possibles (**inscription au Critérium Fédéral de 15 € pour les plus jeunes à 40 € pour les adultes**, maillot du club à 20€, etc.).

Vous pouvez également bénéficier de facilités de paiement qui vous aideront à couvrir les frais d'adhésion pour vous-même ou pour vos enfants :

- Réduction famille : -20 € pour le 2e inscrit et -35 € sur le 3e inscrit et les suivants ;

- Paiement en plusieurs fois : possibilité de payer sa cotisation en 2 ou 3 fois ;

- Chèques Vacances : notre club est adhérent à l'ANCV et accepte donc le paiement de la cotisation par Chèques Vacances ;

- Certificat d'inscription : il permet, selon les entreprises où les personnes travaillent, la prise en charge partielle ou totale des frais d'inscription.

À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Dans ce dossier d'inscription, vous trouverez certains documents à remplir et à nous remettre pour la saison 2018/2019 :

- Le bulletin d'adhésion : à remplir et à nous rendre (à remettre même si vous étiez licencié(e) au CPS10 Tennis de table la saison dernière) ;

- L'autorisation individuelle : pour d'éventuelles prises de photos durant la saison ;

- Une décharge parentale : pour les moins de 18 ans ;

- Le questionnaire de santé : à lire et remplir si vous aviez déjà transmis un certificat médical en 2016 ou 2017.

Pour les nouveaux adhérents, il nous faudra également un **certificat médical pour la pratique du tennis de table** (il se substitue au questionnaire du dossier).

LES CRÉNEAUX : LIEUX ET HORAIRES

Lundi 12h00 à 14h00 : Gymnase du Buisson Saint-Louis
Pour tous (loisirs essentiellement) - Entre 4 et 6 tables disponibles.

Lundi 14h00 à 16h45 : Gymnase du Buisson Saint-Louis
Accueil de personnes en situation de handicap (ESAT) - Entre 4 et 6 tables.

Mardi 20h00 à 22h30 : Gymnase Parmentier
Entraînement dirigé pour les compétiteurs (adultes prioritaires) - Entre 12 et 14 tables disponibles.

Mercredi 9h30 à 12h00 : Gymnase du Buisson Saint-Louis
Pour tous (loisirs essentiellement) - Entre 4 et 6 tables disponibles.

Jeudi 18h30 à 20h : Gymnase Parmentier
En alternance (1 semaine sur 2) entre créneau pour tous et compétitions FSGT - Entre 12 et 14 tables disponibles.

Jeudi 20h à 22h30 : Gymnase Parmentier
En alternance (1 semaine sur 2) entre créneau pour tous et compétitions FSGT - 6 tables disponibles (gymnase partagé avec l'APSAP).

Vendredi 10h00 à 12h00 : Gymnase du Buisson Saint-Louis
Pour tous (loisirs essentiellement) - Entre 4 et 6 tables disponibles.

// Changement 2018/2019 // Vendredi 16h30 à 18h15 : Gymnase Parmentier
Entraînement jeunes inititation - Entre 12 et 14 tables disponibles.

// Changement 2018/2019 // Vendredi 18h15 à 19h45 : Gymnase Parmentier
Entraînement jeunes confirmés - Entre 12 et 14 tables disponibles.

Vendredi 20h00 à 23h59 (ou 22h30) : Gymnases quai de Jemmapes
En alternance (1 semaine sur 2) entre créneau pour tous (jusqu'à 22h30) et compétitions FFTT (jusqu'à 23h59) - 12 tables disponibles.

Samedi 15h30 à 17h00 : Gymnase Parmentier
Perfectionnement jeunes - Entre 12 et 14 tables disponibles.

Samedi 15h30 à 17h00 : Gymnase Parmentier
Entrainement jeunes - 6 tables disponibles (gymnase partagé avec l'APSAP).

// Changement 2018/2019 // Samedi 18h30 à 22h30 : Gymnase Parmentier
Hardbat / Sandpaper et loisirs - 6 tables disponibles (gymnase partagé avec l'APSAP).

LES SALLES ET LEURS ADRESSES

SALLE DU BUISSON SAINT-LOUIS
2 Rue du Buisson Saint Louis
Métro Goncourt ou Belleville
01.48.03.19.71

GYMNASE QUAI DE JEMMAPES
116 Quai de Jemmapes
Métro Goncourt ou Gare de l'Est
01.42.08.75.87

GYMNASE PARMENTIER
155 Avenue Parmentier
Métro Goncourt
01.42.45.44.28

CPS 10 FSGT Paris 10ème
Club Populaire Sportif

CLUB POPULAIRE SPORTIF
CPS 10
1935
TENNIS DE TABLE - PARIS 10e

INFORMATIONS CPS 10 - 2018 / 2019
http://www.cps10.fr/

BIEGANSKI Julien, Président - 06 43 57 41 78
CLEMENT Christian, Trésorier
DELAVERGNE Romuald, Secrétaire

Une seule adresse : tennisdetable@cps10.fr

ADHÉSION AU CPS10 - **SECTION TENNIS DE TABLE**

SAISON **2018 / 2019**

PREMIÈRE ADHESION AU CPS10 ☐ **RENOUVELLEMENT** ☐

NOM _____ **PRÉNOM** _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ **VILLE** _____

MAIL _____ **TEL.** _____

☐ En cochant cette case, vous acceptez de recevoir les lettres d'information du CPS10 Tennis de table et plus globalement du CPS10. Merci de nous fournir une adresse mail valide.

DATE DE NAISSANCE _____ **NATIONALITÉ** _____

COTISATION _____

Pour les adultes :
* Compétiteur FFTT -> 190 €
* Compétiteur FSGT seulement -> 130 €
* Loisirs -> 120 €

Pour les jeunes :
* Compétiteur FFTT Juniors -> 190 €
* Compétiteur FFTT Cadets -> 175 €
* Compétiteur FFTT Minimes - Benjamins -> 140 €
* Compétiteur FFTT Poussins -> 120 €
* Loisirs FSGT -> 140 €
* Loisirs moins de 10 ans -> 110 €

Pour le Critérium Fédéral FFTT, rajouter : 40 € (plus de 18 ans), 27 € (plus 11 ans) et 15 € (moins de 11 ans).

Réduction famille : -20 € pour le 2e inscrit et -35 € sur le 3e inscrit et les suivants. Chèques Vacances ou coupons Réduc'Sport acceptés.

MOYENS DE PAIEMENT _____ *Paiement en plusieurs fois possible.*

CERTIFICAT MÉDICAL _____

QUESTIONNAIRE SANTÉ _____ *Pour une réinscription, questionnaire à remplir.*

FAIT LE _____ **SIGNATURE** _____

La signature de ce bulletin d'adhésion vaut acceptation du règlement intérieur du CPS10 Tennis de table accessible sur www.cps10.fr

INFORMATIONS CPS 10 - 2018 / 2019
http://www.cps10.fr/

BIEGANSKI Julien, Président - 06 43 57 41 78
CLEMENT Christian, Trésorier
DELAVERGNE Romuald, Secrétaire

Une seule adresse : tennisdetable@cps10.fr

AUTORISATION INDIVIDUELLE CPS10 **SECTION TENNIS DE TABLE**

SAISON **2018 / 2019**

Je soussigné(e),

Nom :
Prénom :

autorise le **CPS10** à *(Rayez les mentions inutiles, le cas échéant)* :

- Me photographier (ou photographier mon enfant).
- M'interviewer (ou interviewer mon enfant).

pour ses supports de diffusion (site internet **www.cps10.fr**, sa newsletter hebdomadaire, ses documents de présentation, ses affiches de tournoi).

Les photographies pourront être exploitées et utilisées par l'association sur tous les supports évoqués ci-dessus (site internet **www.cps10.fr**, sa newsletter hebdomadaire, ses documents de présentation, ses affiches de tournoi).

Le (ou la) bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et/ou interviews susceptibles de porter atteinte à la vie privée, à la réputation de l'adhérent(e) et à l'intégrité morale et physique de l'adhérent(e).

Il s'efforcera de tenir au courant l'adhérent(e) à chaque parution ou diffusion des photographies et/ou interviews sur simple demande.

L'adhérent(e) se reconnaît entièrement rempli(e) de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Pour l'interview/la photo, je demande à ce que *(Rayez les mentions inutiles, le cas échéant)* :

- Mon identité ne soit pas révélée,
- Mon visage soit flouté.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent(e) (ou parent/tuteur)
précédée de la mention « bon pour autorisation »

INFORMATIONS CPS 10 - 2018 / 2019
http://www.cps10.fr/

BIEGANSKI Julien, Président - 06 43 57 41 78
CLEMENT Christian, Trésorier
DELAVERGNE Romuald, Secrétaire

Une seule adresse : tennisdetable@cps10.fr

DÉCHARGE PARENTALE CPS10 **SECTION TENNIS DE TABLE**

SAISON **2018 / 2019**

A remplir par : les parents, tuteurs, détenteurs de l'autorité parentale.

Je soussigné(e),

Nom :
Prénom :

autorise mon enfant // n'autorise pas mon enfant

(Rayer la mention inutile)

Nom :
Prénom :

à rentrer seul à domicile après les entrainements du **CPS10.**

Je reconnais avoir été informé(e) que mon enfant sera sous mon entière responsabilité à la sortie des lieux de pratique de son activité sportive au sein du **CPS10** et que l'association décline toute responsabilité dès lors que les parents autorisent leur(s) enfant(s) à rentrer seul(s).

Fait à

Le

Signature des parents (ou tuteur légal),
précédée de la mention « lu et approuvé »

Personne(s) à contacter en cas d'urgence :

Nom :
Prénom :
Téléphone :

Nom :
Prénom :
Téléphone :

FFTT

N° 17-10

SAISON 17-18

FSGT

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

A remplir si vous avez déjà fourni un certificat médical pour votre inscription en 2016/2017 ou en 2017/2018.

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non. Durant les 12 derniers mois :		**Oui**	**Non**
1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2	Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ?	☐	☐
3	Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4	Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5	Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6	Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour :			
7	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.), survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9	Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.

FFTT N° 17-10 FSGT

ATTESTATION

(coupon à découper et à joindre avec la demande de licence)

Je soussigné :

Nom : _____ Prénom : _____

N° de licence FFTT : _____ Et/ou N° de licence FSGT : _____

Déclare avoir précedemment fourni un certificat médical daté de moins de 3 ans à ce jour et atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans les circulaires administratives de la FFTT et de la FSGT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ou celle de la FSGT ne pourra être recherchée.

Certificat médical précédent :
Date : ___/___/_____
Nom du médecin :_____

Date et signature du titulaire ou du représentant légal

BIEGANSKI Julien, Président - 06 43 57 41 78
CLEMENT Christian, Trésorier
DELAVERGNE Romuald, Secrétaire

Une seule adresse : tennisdetable@cps10.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR CPS10 **SECTION TENNIS DE TABLE**

SAISON **2018 / 2019**

Le fait de s'inscrire au **CPS10 Tennis de Table** implique le respect de son règlement intérieur. Celui-ci est mis à la disposition de chaque membre et doit être porté à sa connaissance au moment de son adhésion.

Le **CPS10 Tennis de Table** défend un certain nombre de valeurs sans lesquelles toute pratique sportive et/ou vie du club ne pourraient avoir lieu dans de bonnes conditions. En dehors de la performance sportive, le comportement du joueur tant à la salle qu'à l'extérieur est une valeur essentielle pour le **CPS 10 Tennis de Table**. Chaque adhérent(e) du **CPS10 Tennis de Table** doit toujours garder à l'esprit, quelles que soient les circonstances, qu'il appartient à un club, et qu'à travers son comportement, c'est le **CPS10 Tennis de Table** qui est jugé.

La renommée d'un club ne dépend pas uniquement de ses résultats sportifs.

1 - FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Lors de l'adhésion à l'association, le membre doit fournir les documents ci-dessous :

- La **fiche d'inscription** ;
- Le **certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table**. La licence ne pourra être demandée sans le certificat médical. Le certificat médical devra mentionner *« aucun signe apparent semblant contre-indiquer la pratique du Tennis de Table »* (si catégorie loisirs) et *« aucun signe apparent semblant contre-indiquer la pratique du Tennis de Table en compétition »* (si catégorie compétition) et/ou **le questionnaire de santé** (à remplir si un certificat médical a été fourni pour la saison 2016/2017 ou la saison 2017/2018) ;
- Le **règlement de la cotisation** ;
- **L'autorisation individuelle** d'utilisation de photos ;
- Le **règlement intérieur signé (via la signature du bulletin d'inscription)** ;
- Et le cas échéant, la **décharge parentale**.

L'inscription vaut pour toute une saison, soit du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.
Pour cette nouvelle saison, l'inscription vaut donc du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

2 - COTISATIONS

Le montant de la licence est fixé et voté par le Bureau et apporouvé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se déroule une fois par saison : la dernière AGO s'est tenue au gymnase Parmentier, le mardi 3 juillet 2018. Pour la saison 2018 / 2019, les prix des cotisants sont fixés comme tels :

Pour les adultes :

* Compétiteur FFTT -> 190 €
* Compétiteur FSGT seulement -> 130 €
* Loisirs -> 120 €

Pour les jeunes :

* Compétiteur FFTT Juniors -> 190 €
* Compétiteur FFTT Cadets -> 175 €
* Compétiteur FFTT Minimes - Benjamins -> 140 €
* Compétiteur FFTT Poussins -> 120 €
* Loisirs FSGT -> 140 €
* Loisirs moins de 10 ans -> 110 €

D'autres frais complémentaires peuvent être demandés :

- Le **maillot du club au prix de 20 €** si vous participez au championnat par équipes ;
- La participation aux Critérium Fédéral FFTT :
  * Séniors et vétérans -> 40 €
  * Minimes, cadets et juniors -> 27 €
  * Benjamins et poussins -> 15 €

3 - LICENCES

Le **CPS 10 Tennis de Table** est affilié à deux fédérations : la FFTT (Fédération Française de Tennis de Table) et à la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique au Travail). A ce titre, les titulaires d'une licence au club bénéficient d'une assurance les couvrant lors d'un accident. Cette assurance agit :

- En individuelle lorsque le licencié est victime d'un accident au cours ou à l'occasion de la pratique du tennis de table (y compris au cours de déplacements, animations pour le compte du club) ;
- En responsabilité civile vis-à-vis des tiers, lorsque le licencié est l'auteur du dommage. Les termes du contrat sont consultables sur le site de la FFTT (**http://www.fftt.com**).

4 - ENTRAINEMENTS

Les horaires sont portés à la connaissance des adhérents et des parents ou représentants légaux (pour les mineurs) au début de la saison sportive ou en temps utile en cas de changement impromptu. La liste des créneaux est disponible sur notre site Internet (**http://www.cps10.fr**).

Au début de l'entraînement, les joueurs aident à la mise en place du matériel (tables, séparateurs …). A la fin de chaque séance, chaque joueur est tenu de ranger le matériel et de maintenir les installations propres (mise à la poubelle des bouteilles d'eau, papiers, friandises ou autre).

La liste des responsables (personnes habilitées à « ouvrir » la salle) de chaque créneau est consultable sur le site Internet du club. Les gardiens et les représentants de la Ville de Paris possèdent également cette

liste. Ils peuvent vous refuser l'accès si aucun responsable n'est présent et si vous n'êtes que 3 joueurs à vous présenter au créneau.

Enfin, la responsabilité du club ne pourra être engagée lorsque les parents ne se seront pas assurés de la présence de l'entraîneur à la salle avant d'y laisser leurs enfants.

5 - RESPECT DU MATERIEL

Chaque adhérent est tenu de respecter le matériel mis à sa disposition (tables, raquettes, séparations, filets, balles). Il restitue en fin de séance le matériel dans l'état dans lequel il l'a obtenu. Les balles utilisées durant les séances d'entraînement restent au club et ne repartent pas dans le sac des joueurs.

6 - OBLIGATIONS, RESPONSABILITÉS ET INTERDICTIONS

- Une **tenue vestimentaire correcte** (short ou pantalon de survêtement, maillot et chaussures de sport) est obligatoire dans les aires de jeu ;
- Au début et à la fin de l'entraînement, **les joueurs aident à la mise en place et au rangement du matériel** ;
- Bien que sport individuel, le tennis de table est également un sport par équipes : lors des compétitions par équipes, **chaque joueur doit revêtir le maillot du club**.
- En championnat par équipes et à domicile, **le capitaine de l'équipe est chargé d'apporter des boissons pour la réception de l'équipe adverse**. Le club remboursera le capitaine sur présentation des facturettes.

Il est rigoureusement interdit (que ce soit à l'entrainement ou en compétition) :

- De fumer dans la salle ;
- De s'asseoir sur les tables ;
- De casser des balles délibérément ;
- De donner des coups dans les tables et/ou dans les séparations.

Les encouragements sonores sont tolérés s'ils ne sont pas jugés excessifs : pas de vulgarités, de hurlements abusifs, de propos discriminants ou sexistes).

7 - UTILISATION ET ACCÈS AUX SALLES

La pratique du tennis de table se déroule dans les gymnases mis à la disposition du club (contrats payants) par la Ville de Paris.

L'accès aux gymnases est autorisé aux adhérents et aux invités, aux heures d'ouverture prévues au planning

et avec la présence d'un responsable.

Les adhérents s'engagent à respecter les consignes de sécurité des locaux, décidées et affichées par la Ville de Paris mais également sur les bords du Canal Saint-Martin (propreté de l'espace public).

8 - DÉCLINAISON

En aucun cas le **CPS10 Tennis de Table** et ses représentants ne pourront être tenus responsables des vols des effets personnels lors des entraînements et compétitions. Cependant, le club se permet de rappeler régulièrement à ses adhérents les consignes de sécurité (ne pas laisser ses objets de valeur dans les vestiaires en premier lieu).

Exceptionnellement, chaque membre actif du club peut inviter des personnes extérieures dans la mesure de la disponibilité de la salle. L'invité est supposé être assuré par lui-même pour l'activité et en responsabilité civile ou assuré par le représentant légal.

9 - CHARTE DE L'ESPRIT SPORTIF

Sur le modèle de celle proposée par le CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français), la section a souhaité faire une charte de l'esprit sportif. Elle reprend six principes clefs à respecter quand on est adhérent au **CPS10 Tennis de Table**.

Accepter ce règlement, c'est accepter cette charte qui sera à disposition dans tous nos gymnases et sur notre site Internet (**http://www.cps10.fr**).

10 - DISCIPLINE (RADIATION, EXCLUSION D'UN MEMBRE)

Radiation

Le non-paiement de la cotisation est **l'unique motif** pour un adhérent de perte de sa qualité de membre de l'association. Dans les autres cas, l'association ne peut décider de l'exclusion définitive de l'un des membres.

Discipline

La section Tennis de Table du CPS10 est avant tout conviviale et familiale. Par conséquent, le recours à des sanctions disciplinaires n'est pas souhaité et souhaitable. La section essaiera d'éviter au maximum l'utilisation de ces procédures disciplinaires.

Toute association a le pouvoir de sanctionner un membre qui nuirait à son fonctionnement ou à son existence, ou encore qui porterait atteinte à son objet, voire à sa réputation. Le **CPS10 Tennis de Table** se réserve donc le droit d'interdire l'accès aux aires de sport lors des compétitions par équipes à toute personne dont

le comportement serait jugé non conforme à l'éthique sportive. Un comportement moral exemplaire est demandé lors des entraînements et des compétitions de toute nature

Le joueur doit respecter le club auquel il appartient, ses dirigeants, son entraîneur, son équipe, le sport qu'il pratique, son adversaire, le matériel, les spectateurs et enfin lui-même. Ce respect comprend toutes les formes de comportement possibles : geste, parole, politesse, jouer un match dans l'esprit, c'est à dire à 100% de ses moyens, le respect des horaires, etc.

Par conséquent, une commission de discipline pourra se réunir à la demande du Bureau de la section pour statuer et décider à tout manquement aux règles de base du présent règlement. Des sanctions peuvent être prises par vote à la majorité. Ces sanctions pourront aller du simple blâme à une interdiction de participer aux compétitions en équipes. Si des motifs graves sont avérés, la décision sera laissée à l'appréciation d'un organe compétent, sous contrôle des juges.

Procédure disciplinaire

1/ La commission de discipline de l'association est l'organe compétent en matière disciplinaire.
2/ Une procédure disciplinaire particulière doit être respectée (sans quoi la sanction serait caduque).
3/ Le Bureau informe l'intéressé par courriel (ou courrier) et l'informe, au préalable, des faits qui lui sont reprochés de son passage devant la commission de discipline.
4 / Sa convocation devant la commission de discipline doit préciser l'éventualité et la nature de la sanction encourue.
5/ L'intéressé doit pouvoir bénéficier d'un délai suffisant entre la convocation et la date de la réunion, pour lui permettre de préparer utilement sa défense.
6/ L'intéressé peut être accompagné par un membre de l'association lors de son passage devant la commission de discipline.
7/ Suite aux échanges, la commission de discipline juge de la nécessité de prendre une sanction.
8/ La décision est notifiée par écrit.
9/ La section informe l'ensemble des membres des décisions prises à travers un PV (procès verbal).

Echelles des sanctions

1/ Blâme (celui-ci n'est pas notifié par écrit, seulement exposé à l'oral lors de la rencontre).
2/ Avertissement par écrit.
3/ Exclusion pour une journée de compétitions par équipes (FFTT ou FSGT).
4/ Exclusion pour une phase de compétitions par équipes (FFTT ou FSGT).

Toute autre sanction ne peut être prise par la Commission de discipline.

D'autres moyens d'action tels que la médiation avec une personne extérieure à l'association peuvent être mis en place. La FSGT peut aider à mettre en place ces moyens d'action.

11 - COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Les membres de la commission de disciple seront nommés (tirage au sort) pour une séance à chaque fois que la procédure le nécessite. Les membres du Bureau ne peuvent officier dans cette commission.

12 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale ordinaire (ci-après « AGO ») se tient une fois par an. Elle est convoquée par le Bureau au moins un mois avant la date de la réunion. Elle se compose :

- Des adhérents de plus de 16 ans ;
- D'un représentant légal par adhérent de moins de 16 ans ;
- Des membres d'honneur.

Les procurations sont limitées à deux par personne. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Toutes les délibérations sont prises a main levée. Toutefois, à la demande du quart au moins des membres présents, les votes pourront être réalisés a bulletin secret.

L'AGO a pour objet :

- L'approbation du rapport d'activité et du rapport d'orientation ;
- L'approbation des comptes annuels ;
- La désignation du Bureau ;
- Des autres points à l'ordre du jour.

Les décisions prises en AGO s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés

13 - BUREAU

Le Comité Directeur élit chaque année parmi ses membres un Bureau composé au minimum de :

- Un Président ;
- Un Secrétaire ;
- Un Trésorier.

Ces fonctions sont non cumulables.

Le Bureau est en charge de l'administration de la **section tennis de table du CPS10**. Il gère les biens appartenant ou mis à la disposition de la section via l'action du Trésorier. Il informe la section de toutes décisions importantes à prendre, ou prises en urgence.Il tient une comptabilité complète de toutes les recettes et de toutes les dépenses de la section.

Le Président de la section est responsable de l'application des statuts de l'association **CPS10** au sein de sa section, ainsi que du règlement intérieur de l'association, le cas échéant.

14 - MODIFICATIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le bureau se réserve le droit de modifier certains articles du règlement intérieur et se doit :

- D'en informer les membres de l'association par courriel ;
- De faire voter ces décisions lors de l'Assemblée Générale Ordinaire (ou Extraordinaire).

15 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Seuls les membres du Bureau peuvent s'exprimer ou représenter au nom du **CPS10 Tennis de Table**. Toute autre utilisation au nom et à l'image du **CPS10 Tennis de Table** doit être soumis à validation du Bureau.

Le **CPS10 Tennis de Table** s'engage à respecter la charte de la Commission Nationale Informatique et Liberté. Le fichier des adhérents ne sera communiqué à aucune personne étrangère, ou entreprise qui le demanderait.

Depuis 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) est entré en vigueur. Les associations (comme le **CPS10**) collectent des informations personnelles sur leurs membres, bénévoles, adhérents, donateurs. De fait, elles sont concernées par cette nouvelle réglementation.

Concernant le **CPS10 Tennis de Table,** la section ne collecte uniquement que les renseignements dont elle a besoin pour éditer ses licences FSGT et/ou FFTT. Nous laissons la possibilité aux adhérents, dont les données sont collectées, de connaître les éléments que nous conservons saison après saison.

Fait à Paris,
Le 3 juillet 2018 ,

Pour les membres du Bureau, le Président du CPS10,

Julien BIEGANSKI

Avoir l'esprit sportif au **CPS 10** c'est ...

CPS 10 Paris 10eme
FSGT
Club Populaire Sportif

1

Etre honnête, intègre, tolérant et loyal.

2

Avoir l'esprit ouvert, être accessible à tous et favoriser le lien entre les différents acteurs de l'association.

3

Refuser toute forme de discrimination.

Telle qu'elle est définie sur le site du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports :

http://sports.gouv.fr/

4

Respecter tous les acteurs de la compétition : partenaires, arbitres, adversaires, éducateurs, dirigeants et organisateurs.

5

Se respecter soi-même.

6

S'interdire toute forme de violence (verbale ou physique), de tricherie et rester maître de soi en toutes circonstances.